**Des méthodes de travail novatrices au Népal**

Mai 2012

Le Gouvernement népalais et un certain nombre de partenaires ont établi des méthodes de travail novatrices pour aligner le financement et l’assistance technique avec une stratégie nationale pour la santé unique. Le processus n’est cependant pas aisé. Selon Albertus (Bert) Voetberg, spécialiste de la santé au Népal pour la Banque mondiale, être redevable pour l’assistance technique est plus compliqué qu’il ne le paraît au premier abord.

Le Népal a rejoint le IHP+ en 2007 et, en 2009, le Ministère de la Santé et sept partenaires du développement ont signé un Pacte national. Un groupe d’agences ont alors travaillé ensemble en utilisant les outils du IHP+. Elles ont par exemple utilisé, en février 2010, l’outil d’évaluation conjointe des stratégies nationales (JANS) pour examiner le Plan national pour la santé du Népal. L’examen a été suivi par la signature d’un accord de cofinancement entre le GAVI Alliance, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque mondiale, l’Agence australienne pour le développement international, le Département du développement international du Royaume-Uni, l’institution d’aide au développement allemande *KfW Bankengruppe*, l’UNICEF, l’OMS et l’UNFPA.

Au départ, l’Accord de cofinancement (JFA de l’anglais *Joint Financing Arrangement*) était réservé aux partenaires pouvant mettre leurs fonds en commun avec le Gouvernement. L’Accord a permis, dans une certaine mesure, un alignement avec le Plan national pour la santé du Népal, mais un certain nombre d’agences n’ont pas pu y participer. Partant du principe qu’il est plus important de s’aligner sur la stratégie pour la santé du Gouvernement que de garder le mécanisme de mise en commun, le JFA a alors été remanié pour permettre l’accès aux bailleurs de fonds non regroupés. Bert Voetberg rappelle, « c’était une bonne excuse pour rallier tout le monde derrière la tentative du Gouvernement pour construire une nouvelle stratégie. » Un nombre significatif de partenaires du développement se sont désormais engagés à aligner leurs efforts.

Outre leur nombre significatif, l’importance des partenaires impliqués dans l’Accord JFA a encouragé le Gouvernement à changer sa méthode de travail. Tous prennent les dispositions du JFA avec beaucoup de sérieux. Durant les deux dernières années, le budget de la santé et les implications de la prise de décision ont été les sujets de nombreuses discussions. Une attention accrue est aussi donnée à la nutrition, non seulement par le biais du secteur de la santé mais aussi par le biais des budgets consacrés à l’éducation et l’assainissement. Le Gouvernement devient également meilleur à des achats stratégiques de services quand il ne bénéficie pas d’un avantage comparative, et qu’il est disposé à inclure différents types de prestataires de services de santé.

Un autre accord, l’Accord commun d’assistance technique (JTAA de l’anglais *Joint Technical Assistance Arrangement*), fonctionne de façon similaire au JFA, mais pour l’assistance technique. La moitié des contributions reçues par le secteur de la santé au Népal, étonnamment, prend la forme d’argent. L’autre moitié consiste en assistance technique, telle que la mise en place de projets, la consultation sur des sujets comme le financement des soins de santé ou l’achat et l’importation de produits de base. Suite à une évaluation conduite pour vérifier l’alignement de l’assistance technique fournie, les partenaires ont été surpris de rencontrer des défis sérieux quant à l’alignement de leur assistance sur le programme et le cadre de résultats du Gouvernement. Aligner l’assistance technique pour l'ensemble des partenaires du développement et le Gouvernement est devenu une priorité. Ils ont accepté de signer un JTAA de manière à ce que l’assistance technique devienne partie intégrante du plan de travail et du budget annuels pour la santé, et que le Ministère de la Santé soit davantage inclus dans les décisions concernant l’assistance technique.

Cependant, la question fondamentale de la redevabilité mutuelle a compliqué la mise en place du JTAA. Alors que le Gouvernement peut naturellement s’attendre à transparence et redevabilité dans la façon dont les partenaires fournissent l’assistance technique, les partenaires du développement ont l’habitude de n’être redevables qu’à leur financeurs. Selon Bert Voeltberg, il est parfois difficile, et même carrément impossible, pour les partenaires du développement de suivre et d’être redevables pour tous les aspects de leurs interventions. « Nous pouvons être ouverts pour les contrats réguliers, mais pour ce qui est de la coopération cela peut être très difficile. » Les discussions sur la redevabilité mutuelle continuent de progresser, mais c’est un processus difficile et le contenu du JTAA est ouvert à différentes interprétations.